

APPARTEMENTS AVEC ACCOMPAGNEMENT POUR LES PERSONNES ÂGÉES: L'ETAT AUX ABONNÉS ABSENTS!

Suite de la 1^{re} page

Certes, on reconnaît l'importance d'intervenir sur les questions d'habitat pour le maintien à domicile, mais on ne veut pas définir un cadre cantonal spécifique pour les logements avec un accompagnement social, ou logements protégés, leur mise en œuvre étant confiée aux communes et aux initiatives locales, selon le principe de subsidiarité et le plan Senior+. Conséquence, cette solution avantageuse pour les collectivités publiques est laissée aux bons soins d'initiatives souvent fragiles.

Ce constat est dressé par Pro Senectute Fribourg et l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées et de l'aide et des soins à domicile (AFISA-VFAS) dans un rapport présenté lors d'une conférence de presse le 31 mars 2026 au Foyer Gruérien, à Bulle. Ce rapport analyse les différents modèles cantonaux de soutien de telles structures, qui offrent à un loyer abordable des appartements adaptés architecturalement, disposant d'espaces communs, bénéficiant d'un accompagnement social et étant soumis à un droit du bail ordinaire.

Il cite par exemple une étude vaudoise qui parle d'une entrée en EMS retardée de 21 mois pour le collectif des locataires de telles structures dans le canton de Vaud, note Emmanuel Michielan, directeur de Pro Senectute Fribourg: «Les personnes âgées, quand elles le peuvent, veulent vieillir à domicile, car entrer en EMS, au départ, c'est un deuil!»

De plus, la construction d'un EMS, outre qu'il faut compter une dizaine d'années pour finaliser sa réalisation, coûte très cher. La construction d'un lit en EMS, souligne le directeur de

Pro Senectute, c'est en termes d'investissement 350 000 francs à charge de la collectivité publique, et 75 000 francs de frais d'exploitation par an par résident pour la collectivité (c'est-à-dire le prix moyen de l'exploitation d'un lit EMS).

Les investissements pour la construction des appartements adaptés avec accompagnement sont effectués par des communes, des fondations, des associations, des promoteurs, etc. Ensuite des frais sont à la charge des collectivités publiques (PC, soit participation au loyer et aux frais maladie et participation aux frais de soins à domicile non couverts par la LAMal), soit 15 000 francs par an. A charge des personnes (s'il n'y a pas de PC), il y a les frais de nettoyage, les repas, le financement de la référence sociale, la caisse-maladie et la franchise/quote part, soit 42 000 francs par an.

Exemple dans le canton de Vaud: les LADA

Pour ne prendre qu'un exemple: dans le canton de Vaud, le dispositif des Logements adaptés avec accompagnement (LADA) constitue une offre reconnue et conventionnée par l'Etat. Les LADA sont des appartements indépendants dans lesquels les locataires bénéficient de prestations d'accompagnement social (assistance, sécurité, animation) organisées, afin d'assurer un cadre de vie sécurisant et favorisant le maintien à domicile.

Les LADA sont établis via une Convention avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du canton, ce qui permet notamment aux locataires de bénéficier d'aides financières individuelles pour les prestations et, le cas échéant, pour

faire baisser le loyer. Le label LADA implique des critères techniques (accessibilité architecturale) et sociaux (espaces communs, activités, accompagnement), ainsi qu'un bail couplé à un contrat de prestations.

Selon une étude réalisée par la Haute école de la santé La Source (2021) – mandatée par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) afin d'évaluer les forces et les faiblesses des logements protégés (LP) en vue du développement du modèle –, les LADA préviennent le déclin fonctionnel et prolongent la vie à domicile en améliorant significativement la qualité de vie des locataires. Ce dispositif permet ainsi de retarder l'entrée en établissement médico-social de près de deux ans.

D'autres cantons ont des dispositifs analogues, comme à Genève les Immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) ou à Neuchâtel, les Appartements avec encadrement (AE).

Un état des lieux et des perspectives

Avec la collaboration d'une vingtaine de structures d'appartements pour seniors existantes, l'AFISA et Pro Senectute Fribourg ont publié, sur une centaine de pages, un état des lieux consacré aux appartements avec accompagnement dans le canton. Ce rapport met pour la première fois en lumière le rôle de ces établissements comme solution intermédiaire entre le logement ordinaire et l'EMS, dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et le souhait majoritaire des personnes âgées de rester à domicile.

Réalisée entre septembre 2025 et mars 2026, l'étude – une première à Fribourg! – repose sur l'analyse du fonctionnement de structures propo-



Un exemple d'appartements protégés, la Résidence du Marché à Bulle Photo: bulle.ch

sant ce type de logements et combine des données objectives, des données issues d'entretiens qualitatifs ainsi que des pistes d'intervention qui ont émergé d'un World Café réunissant plus de 30 partenaires concernés par les questions du vieillissement.

652 logements avec accompagnement recensés dans cinq districts

Au total, 652 logements avec accompagnement ont été recensés dans cinq districts. La plupart des établissements affichent un taux d'occupation de 100% et disposent d'une liste d'attente. L'offre demeure toutefois inégalement répartie sur le territoire cantonal. L'étude met également en évidence une forte diversité dans l'organisation des structures. L'offre des prestations proposées varie d'un lieu à l'autre, qu'il s'agisse des repas, des systèmes d'alarme, du nettoyage des appartements ou de la buanderie. La gouvernance des structures est très diversifiée même si le ¾ des logements appartient à des fondations, associations, coopératives ou des communes. Un tiers des locataires en moyenne est au bénéfice des prestations complémentaires, la même proportion reçoit quotidiennement des soins à domicile, alors que les disparités sont toutefois très grandes entre structures.

Un nombre important de situations psychosociales

Certaines hébergent un nombre important de situations psychosociales et d'habitants au bénéfice d'une mesure de curatelle, remplaçant de fait les anciens «homes simples» que l'on connaissait autrefois dans le canton. Au-delà des simples prestations «hôtelières», les structures étudiées sont nombreuses à offrir une référence sociale aux locataires. L'accompagnement quasi quotidien apparaît comme un élément structurant de ce type d'habitat, assurant également une sécurité pour les locataires et un soutien ponctuel sur certaines tâches ordinaires.

Alors qu'une augmentation de 40% des besoins d'aide et de soins à domicile est envisagée jusqu'en 2030 et que les communes devraient investir massivement dans la création de nouveaux lits d'EMS, le développement d'immeubles avec accompagnement sur tout le territoire cantonal peut devenir une voie concrète pour lutter contre l'isolement, pour promouvoir la santé et la participation sociale ainsi que pour contribuer à vivre le plus longtemps chez soi dans un environnement bienveillant.

«La balle est dans le camp des autorités responsables de la politique de la vieillesse (canton et communes) pour appuyer le développement de cette alternative!»

Ces dernières sont invitées à soutenir l'accompagnement et la coordination via la prochaine réforme des prestations complémentaires (PC) et la suite du programme Senior+, affirment de concert l'AFISA et Pro Senectute Fribourg. Les deux entités invitent les autorités à les intégrer dans leur planification médico-sociale. **Jacques Berset**

Voir: www.afisa-vfas.ch/fr/actualites/lassociation-des-ems-et-pro-senectute-interpellent-letat
www.fr.prosenectute.ch/fr/conseil/maintien-a-domicile/logement.html

En 2055, la part des plus de 80 ans devrait plus que doubler

A l'horizon 2055, la part des personnes âgées de plus de 80 ans dans le canton de Fribourg devrait plus que doubler par rapport à celle de 2024, passant de 4,5% à 9,4%, soit environ 38'000 personnes, ce qui représente une augmentation de plus de 20'000 par rapport à 2024 (15'500), selon les projections démographiques du canton de Fribourg développées par le Service de la statistique et de la donnée.

Parmi cette population, le nombre de centenaires devrait dépasser les 400, alors qu'il n'est que d'une cinquantaine actuellement, note l'Etat de Fribourg dans son scénario démographique «moyen». **Jacques Berset**

Voir: www.fr.ch/deef/ssd/statistiques-par-themes/evolution-future-de-la-population